

ECOLE PRIMAIRE Les grands prés
Rue de la Guette 77174 VILLENEUVE-SAINT-DENIS
Ce.0772301h@ac-creteil.fr - 01 64 63 16 97

Présents :

Directrice	Mme ZAPF
Enseignants	Mme AFCHAIN, Mme COMTE, Mme POTOT, Mme BAUDRIER, Mme TOZZO, Mme HUREAU
Représentants Mairie	M. VANACKER, élu aux affaires scolaires Mme N'KOUKA ZOLA

Représentants des parents	Elodie CAVIGIOLI Sabrina THOMAS Priscilla GOMES Philippe KANN Shobna SIVARADJOU
---------------------------	---

Absents excusés :

M. BECOURT, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme BARS-VALEYRE, psychologue scolaire
Mme PHARISIEN, Maire

Séance ouverte le 5 novembre 2020 à 18h00 – Séance levée à 21h15
Les questions des parents à la Mairie seront abordées dans un second temps le 20/11 à 8h45

ORDRE DU JOUR :

Un hommage est rendu en ce début de conseil d'école à Samuel Paty.

La directrice remercie la Mairie pour l'hommage rendu le 21 octobre qui a touché l'ensemble de la communauté éducative.

1. Rôle du conseil d'école

En accord avec tous les partenaires, un règlement au Conseil d'École a été expliqué et adopté. Une nouvelle équipe de parents et d'enseignants étant en place, ce règlement permet de situer les rôles de chacun.

Pour rappel, le conseil d'école a pour fonction : vote du règlement intérieur de l'école, adoption du projet d'école, avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène et sécurité des enfants, etc...) et l'organisation d'activités complémentaires ou culturelles.

Il est composé des enseignants de l'école et un membre du RASED, des parents d'élèves élus en nombre égal au nombre de classes de l'école, du maire ou de son représentant et le conseiller chargé des affaires scolaires, des personnes invitées en fonction des points abordés à l'ordre du jour, de l'Inspecteur et du DDEN local (délégué départemental à l'Éducation nationale) membres de droit.

2. Rentrée 2020

- **Effectifs :** Il y a 129 élèves à la rentrée de novembre
 - PS/MS : 10 + 21
 - GS/CP : 16 + 11
 - CP/CE1 : 10 + 17
 - CE1/CE2 : 13 + 9
 - CM1/CM2 : 13 + 9

Les ATSEM ne sont pas dédiées à une classe mais tournent à chaque période.

Question des parents : Cela fait 2 années de suite que les petits sont très nombreux alors qu'il s'agit de leurs 1ères années. Quid de la création d'une 6^{ème} classe ?

La moyenne en fonction du nombre de classe est de 25,8 élèves par classe. Nous avons eu 12 départs l'année dernière et 26 arrivées avec les nouveaux logements. Une attention devra être portée si le nombre d'arrivées continue d'augmenter. Les CM2 sont 9 à partir au collège cette année. Nous ne connaissons pas à ce jour le nombre d'arrivées en PS.

Il y a la possibilité de faire un agrandissement à l'arrière de la maternelle. La Mairie étudie cette possibilité pour remplacer la salle de motricité et d'agrandir l'école. C'est en cours de réflexion.

Question des parents : serait-il possible de faire le point sur les AESH ?

Une AESH dans l'équipe se répartit entre la classe des PS/MS et celle des CE2/CM1. Une personne était nommée en début d'année mais elle a été remplacée par Mme Duterville qui est arrivée le 2 novembre 2020. Mme Sadoune, la précédente AESH sera affectée dans une autre école à son retour de congé maladie.

- **Résultats des élections des représentants de parents**

Le taux de participation à l'élection est de 48,28 % (contre 44,94% l'an dernier et 44,67% en 2018). Il y a eu 84 suffrages pour 174 inscrits (68 bulletins exprimés et 16 votes blancs ou nuls). Cette année encore, des noms sont raturés ou entourés. Les RPE proposent de faire une sensibilisation auprès des parents à ce sujet.

Sont élus en tant que titulaires : Mme Salacroup-Michette Abigaëlle, Mme Thomas Sabrina, Mme Joaquim Cécilia, M. Kann Philippe et Mme Gomes Priscilla.

Sont élus en tant que suppléants : Mme Kann Marylène, Mme Cavigioli Elodie, M. Sivaradjou Shobna, Mme Darde Charlotte et Mme Riffault Nathalie.

Une adresse mail générale est à disposition des parents : rpevsd@gmail.com.

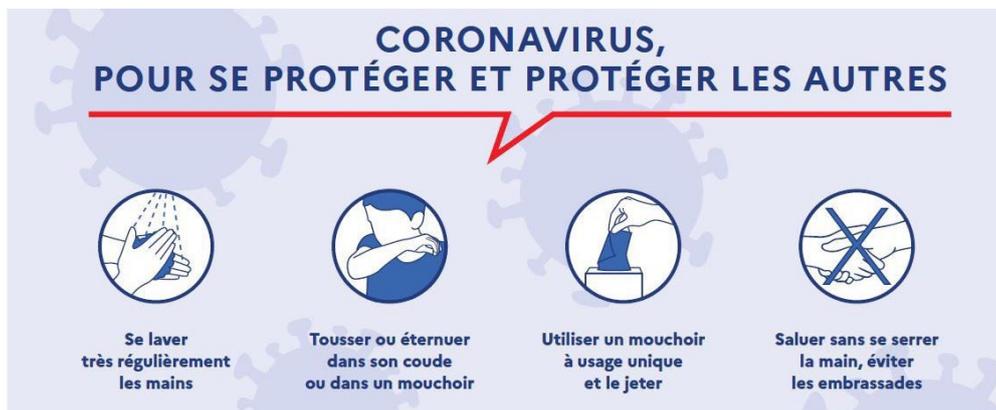
Un organigramme de l'équipe des RPE (masqués et non masqués) est en cours de création pour permettre aux parents de mettre un visage sur leurs interlocuteurs privilégiés.

3. Fonctionnement et vie de l'école

- **Horaires de l'école :** L'école ouvre ses portes entre 8h20 et 8h30 le matin. La fin de la matinée est à 11h30. L'après-midi, nous accueillons les élèves entre 13h20 et 13h30. La fin de la journée de classe est à 16h30.

Les horaires différenciés par classe pour éviter les brassages ont été écourtés.

- **Protocole sanitaire :** Pour rappel, un protocole sanitaire a été établi pour la rentrée 2020, et modifié pour le 2 novembre. Ce dernier impose :
 - **Pour les parents :** Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
 - **L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires** n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.
 - **Les gestes barrières :** Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- **Le lavage des mains est essentiel.** Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant et après chaque repas;
- avant et après chaque récréation;
- après être allé aux toilettes;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

- **Le port du masque :**

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est obligatoire dès le CP. Des masques sont à disposition pour les oublis éventuels
- **La ventilation des locaux :** L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois (le matin, à chaque récréation, le midi et le soir)
- **La limitation du brassage entre groupes d'élèves.**

Ce protocole est disponible ainsi que l'ensemble des fiches techniques sur <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Il a été expliqué et envoyé à chaque famille pendant les vacances de la Toussaint.

Question des parents : Dans l'hypothèse où un cas venait à se déclarer (élève, maîtresse, agent de mairie) au sein d'une classe, qu'est-il prévu ?

Des fiches techniques sont rédigées pour chaque cas de gestion du COVID. Pour les équipes enseignantes, il est demandé de les appliquer strictement.

Ces informations sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation Nationale.

Remarques de parents : Il est peu compréhensible d'enlever le masque aux enfants de maternelle qui arrivent avec sans avis médical. Les parents ont certainement des inquiétudes.

L'équipe enseignante propose de ré-expliquer cette partie du protocole aux parents de maternelle et de répondre si besoin aux questions. Cependant le protocole sanitaire restera appliqué et le masque sera demandé d'être retiré pour les élèves de maternelle.

- **Livrets scolaires :**

L'ensemble de l'équipe enseignante (élémentaire et maternelle) utilisera comme l'an passé Edumoo afin de renseigner les progrès des élèves.

Sur l'école, le livret sera remis en mains propres et sur rendez-vous aux parents en février 2021 (pour tous) et en juin 2021 (pour ceux qui le souhaitent).

- **Coopérative scolaire :**

Les comptes de la coopérative affiliée à l'association départementale OCCE 77 sont contrôlés par un commissaire aux comptes. Ils ont été vérifiés par un parent avant transmission : Mme Da Silva (cahier des pièces comptables, saisie informatique des recettes et dépenses, relevé bancaire du mois d'Août 2020).

Cette année, Mme Baudrier est à nouveau mandataire de l'OCCE 77-2251. Elle est secondée par Mme Zapf.

- Solde en fin d'exercice (31/08/2020): 3680,44 euros
- Principales dépenses pour l'exercice en cours (depuis septembre 2020) : affiliation OCCE et assurance (328,42 €), achat de matériel pour les classes, Prix des Incos (355,59 €). La somme non dépensée en 2019-2020 servira aux sorties de cette année.
- Une subvention municipale de 1300 euros doit être donnée prochainement pour l'année 2020-2021.

Au 22/10/2020, les comptes de la coopérative sont créditeurs de 2910,23 €.

L'appel au don a été lancé avant les vacances de la Toussaint. La participation des familles à début novembre est de 1722 €. Toutes les familles n'avaient pas encore complété le document.

L'équipe enseignante remercie les parents pour leurs dons.

Un budget sera attribué aux délégués de classe pour leurs projets d'école.

- **Sorties scolaires :** Plusieurs sorties étaient prévues. Celles non réalisées sont pour le moment reportées quand cela est possible.
 - Les classes de Cycle 1 ont eu la visite de la médiathèque le 15 octobre pour un atelier sur « Les bestioles » et se rendront à la médiathèque pour visiter sa mise en scène le 11 février (maintenue pour le moment)
 - Les classe des CP/CE1 et CE2/CM1 iront à la médiathèque le 26 novembre (annulé mais à voir si cela est reporté)
 - Les classes de cycle 3 ont une sortie au Musée de la Grande Guerre le 13 novembre (reportée au 3^{ème} trimestre)

Les CM1/CM2 se sont inscrits à des visio-conférence sur le thème du développement durable : le 6/11 sur l'Océan Plastique, et le 3/12 sur la fonte de l'Arctique.

La BPDJ interviendra dans la classe des CM1/CM2 en janvier et mars pour parler du cyber-harcèlement et permettre aux élèves de passer leur permis internet.

- **APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) :** Ce sont des aides sur le temps du midi qui permettent de

travailler en petit groupe des compétences précises. Elles sont proposées aux élèves sur une période. Elles ont démarré dès la 2^{ème} semaine de classe et vont se poursuivre tout au long de l'année. Elles seront très densifiées (3 créneaux par semaine) jusqu'à décembre :

- Le cycle 1 n'a pas été concerné par la première session.
 - Pour le Cycle 2 : la lecture principalement est abordée
 - Pour le Cycle 3 : travail sur la fluence, la conjugaison ou la construction du nombre. Les bases sont revues et les points difficiles retravaillés.
- **RASED** : Mme Bars-Valeyre, psychologue scolaire, intervient prioritairement à l'école pour les dossiers EGPA, les passages anticipés et les demandes de dossiers MDPH, des entretiens individuels avec les élèves en ayant besoin (après accord des parents), des observations de classe en maternelle. Elle participera aux équipes éducatives selon la nature des difficultés des élèves et selon sa disponibilité.

La directrice de l'école rappelle que la psychologue scolaire peut être contactée directement par les parents sans qu'ils n'aient besoin de passer par l'école. Mme Bars-Valeyre a transmis un mot aux parents via les cahiers de liaison au mois de septembre, sur lequel figure son téléphone et son adresse mail.

Question des parents : *la psychologue peut-elle venir faire un travail sur la Covid avec les classes ?*

Elle était venue à la sortie du 1^{er} confinement l'année dernière. Nous allons lui demander mais pour l'instant en classe, nous n'avons pas de remontée de besoin ou d'angoisse de la part des élèves.

- **Inspection** : L'inspecteur de la circonscription de Chaumes-en-Brie pour l'année 2020/2021 se nomme M. Bécourt. Il est entouré d'une équipe de circonscription qui l'accompagne et que les enseignants peuvent saisir pour des projets, des questions ou pour les aider à répondre à certaines problématiques.
- **Santé et prévention** : Les MS vont passer une visite médicale avec l'infirmière de la PMI (dépistage visuel, auditif, développement du langage...) en décembre. À la suite de ces tests, elle adressera un courrier à chaque famille et recommandera si nécessaire la réalisation d'un bilan auprès d'un spécialiste (ophtalmologiste, orthophoniste...). Elle a fait part oralement de ses constats à la maîtresse de la classe.

Les CE2 ont reçu la visite de l'infirmière scolaire du collège qui nous a interpellées sur le besoin de travailler sur l'alimentation, les goûters et le sur-poids qui peut toucher une partie de nos élèves. L'équipe va réfléchir à comment s'en saisir (peut-être dans le futur projet d'école).

Question des parents : *Quels sont les décloisonnements mis en place cette année ?*

Plusieurs décloisonnements avaient été mis en place en ce début d'année en conséquence de la natation. Ils ont été annulés suite aux directives plus strictes du non brassage des élèves.

- Anglais et EPS avec Mme Comte les lundis après-midi pour les GS et CP
- Géographie et sciences pour les CM1 les lundis après-midi avec Mme Tozzo
- Natation avec Mme Baudrier et Mme Zapf : les CE1, les CE2 et CM2 les lundis après-midi

Seules les classes entières de CE2/CM1 et de CM1/CM2 profiteront désormais des séances de natation. Lorsque cela sera à nouveau autorisé sur l'école, nous reprogrammerons des décloisonnements.

- **Communication au sein de l'école**

Plusieurs moyens sont à disposition au sein de l'école :

- Le cahier de liaison : pour toute question, pour toute information à communiquer à l'équipe enseignante, pour les prises de rendez-vous et les absences. Il est à vérifier tous les soirs.

- L'affichage devant l'école pour tout ce qui est communication générale.
- L'entretien avec l'enseignant qui permet de discuter des problématiques ou des questionnements liés à son enfant. Nous demandons aux parents de prendre rendez-vous via le cahier de liaison.
- Classroom : l'ensemble de l'équipe enseignante a fait le choix de poursuivre avec l'application Classroom comme outil de communication vie de classe / parents.

Voici quelques chiffres :

- 135 membres pour 98 élèves
- 5 classes présentes
- 58 publications à la fin de la 1^{ère} période
- 79 % de vues en moyenne

L'équipe enseignante attire l'attention des parents sur les attitudes ou écrits parfois agressifs de certains parents lorsqu'ils sont mécontents (dans les carnets, sur Classroom ou oralement).

Les parents proposent qu'il soit inscrit au règlement intérieur l'année prochaine, les règles d'utilisation de Classroom mais également les horaires de réponse des enseignantes.

Nous proposons aux parents élus de nous associer afin de créer un document de bon comportement entre parents, et l'équipe enseignante au bénéfice de la scolarité des enfants. Ce document sera inscrit et mis en annexe du règlement intérieur. Elle sera également inscrite au règlement intérieur.

Une charte RPE/Mairie/École est en cours de création. Les représentants souhaitent mobiliser les parents dans leur implication au sein de l'école et auprès de leurs RPE. Ils souhaitent également que leur rôle soit connu par tous.

- **Manuels et méthodes**

Nous continuons à uniformiser les méthodes et les outils pour l'ensemble de l'école.

Pour le cycle 1 : Accès + MHM en GS

Sur l'élémentaire : MHM étendu à toutes les classes. Un travail de formation spécifique des enseignantes est mis en place cette année sur les problèmes avec la circonscription.

Une nouvelle méthode de lecture a été achetée cette année : Piano. C'est une méthode très progressive qui privilégie la différenciation et rassure l'élève.

L'apprentissage renforcé du code facilite l'identification rapide et aisée des mots. Inclus dans le manuel, un outil de manipulation pour faire comprendre la combinatoire : le "piano".

Cette méthode est notamment adaptée aux élèves à besoins particuliers.

Sur le cycle 2, l'étude de la langue est uniformisée avec une méthode à base de manipulations.

En CM1/CM2, une nouvelle méthode de français est testée, elle aussi basée sur la manipulation et le jeu : la méthode heuristique de français.

4. Règlement intérieur et sécurité

- **Sécurité** : Le plan Vigipirate est toujours activé et est passé en « Alerte Attentat », aussi les locaux ne sont pas ouverts aux parents sur le temps scolaire, sauf autorisation préalable de la directrice : c'est le cas notamment pour les ateliers jeux mathématiques et cuisine...

De ce fait, il n'est plus possible de se rendre à la salle des fêtes pour pratiquer l'EPS. De même, les retards le matin ne sont plus acceptés car l'école est fermée à 8h35.

Les rendez-vous parents/enseignants ne peuvent plus se faire à l'école sur demande de la Mairie et seront proposés par téléphone.

3 exercices de mise en sûreté sont obligatoires chaque année. Leur but est de permettre aux élèves et aux personnels de l'école de prendre des habitudes.

1 exercice a eu lieu (incendie) et un autre est à prévoir avant les vacances de Noël (PPMS attentat).

- L'exercice incendie s'est déroulé le vendredi 2 octobre matin pour toute l'école. Il a été déclenché dans le sas de l'élémentaire pour tester s'il était entendu dans tous les bâtiments. Le point de ralliement est matérialisé par un panneau installé au niveau du verger (derrière le parking enseignant et le bâtiment maternelle).

Les 3 bâtiments ont évacué en 4'22 (Temps mis pour évacuer entièrement les bâtiments, rejoindre le point de ralliement compter les élèves). D'autres exercices d'évacuation « type incendie » seront effectués en cours d'année 2020, mais les élèves et/ou les enseignantes n'en seront pas informés à l'avance. L'objectif des exercices d'évacuation est d'acquiescer les bons réflexes en cas d'incendie.

- L'exercice PPMS Intrusion-Attentat n'a pas encore eu lieu. Ce sera fait avant les vacances de décembre. Les parents et la Mairie seront sollicités pour être observateurs. Le scénario est défini par l'Inspection Académique.

L'équipe précise qu'à l'école primaire les élèves sont sensibilisés à la prévention des risques, aux missions des services de secours, aux gestes de premiers secours et aux règles générales de sécurité.

- **Vote du règlement intérieur** : L'équipe enseignante propose une modification au règlement intérieur, qui a été élaboré conformément au règlement type départemental.

Le règlement de l'école est adopté à l'unanimité et sera diffusé aux familles au mois de novembre 2020.

5. Évaluations de rentrée

Des évaluations ont été proposées aux classes élémentaires dès le lendemain de la rentrée pour permettre de situer ce qui avait été ancré ou non pendant le confinement afin de pouvoir proposer des aides aux élèves qui en avaient besoin.

De manière générale, de nombreuses notions ont été comprises et acquises par les élèves. Certaines plus longues à s'installer ont été reprises en APC.

Le constat général en ce début d'année est la difficulté des élèves à se retrouver dans des contraintes de classes avec le rythme imposé par les activités. Il est encore compliqué pour certains de réussir à se poser et à se concentrer sur une activité de 15 minutes. Le gros du travail a été de créer à nouveau un climat de classe serein et propice aux apprentissages.

6. Évaluations nationales

Les évaluations nationales ont été passées en septembre pour les classes de CP et CE1. Les résultats seront présentés collectivement en novembre aux parents avant une remise individuelle pour chacun des élèves.

De manière générale, les résultats sont plutôt bons. Certaines compétences restent à être améliorées.

Les CP connaîtront une 2^{ème} session en janvier 2020.

Le but de ces évaluations est de faire un diagnostic des apprentissages des savoirs fondamentaux (lire, écrire et compter) des élèves. Elles sont complétées par des évaluations en 6^{ème} qui permettent aux écoles de construire des parcours d'apprentissages pour les élèves.

7. Projet d'école et projets de classe

- **Rappel des grands axes du Projet d'École :**

- Orientation 1 : Apprendre à comprendre (améliorer la compréhension des textes, organiser un parcours littéraire, Améliorer la lecture et la compréhension des consignes)
- Orientation 2 : Améliorer les compétences en langue orale et écrite (renforcer les compétences orales, renforcer les compétences écrites)
- Orientation 3 : Savoir vivre ensemble et respecter l'autre et ses différences (vivre la coopération, réduire les conflits entre élèves)

L'équipe enseignante continue de faire de l'Orientation 3 une priorité pour cette année et de développer un travail dans toutes les classes autour du « vivre ensemble » et de la solidarité :

- Gestion des conflits par la coopération (conseil des élèves, messages clairs, 4 accords Toltèque ...)
- Des projets interdisciplinaires et inter-classes vont voir le jour tout au long de l'année afin de favoriser l'entraide et l'empathie des élèves.
- Des élections de délégués ont eu lieu avant les vacances d'octobre : ils auront un rôle de médiateurs au sein de leur classe et devront faire des propositions pour améliorer la vie de l'école lors des conseils de délégués qui se réuniront avec la directrice une fois par trimestre. Le but est d'inviter les enfants délégués aux conseils d'école afin de les sensibiliser au fonctionnement de la vie de l'école et à la citoyenneté. Ils viendront présenter les projets qu'ils ont prévu pour l'école.

▪ **Projets de classes :**

- La communauté du Val d'Europe Agglomération propose aux classes des interventions en EPS et en Anglais. Les intervenants sont habilités par l'Education Nationale, les projets en EPS sont transmis pour validation à Monsieur l'Inspecteur. Le financement des séances est pris en charge par VEA.

- Madame Sébille intervient en EPS 1h30 par semaine auprès des élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2.

- Mme Laverie anglais intervient sur 2 créneaux de 45 min par semaine auprès de la classe des CM1/CM2 : les mardis et vendredis après-midi.

Il est précisé par l'équipe que les intervenants de Val d'Europe Agglomération ont tous les deux un excellent relationnel avec les élèves.

Les 12 séances de natation (CE1, CE2 et CM2) sont financées par VEA (centre aquatique) et le transport par la commune. Elles ont démarré le 7 septembre et se termineront le 7 décembre par un test de natation.

Question des parents : Activités sportives

Beaucoup de sollicitations de parents demandent le retour de la prof de danse (Laetitia) : projet d'une pétition à cet effet

Qu'est-il proposé à la place des interventions de Laetitia ?

Il pourrait être envisagé de faire revenir Laëtitia l'intervenante Mairie de danse sur un projet spécifique

- Prix des Incorruptibles : l'ensemble des classes participe cette année encore à un projet autour des livres. Par niveau de classe, des livres (albums, romans ...) sont proposés aux élèves. Tout un travail de mise en réseau est effectué. Les élèves voteront au mois de mai pour leur livre préféré de la sélection comme tous les autres participants (plus de 400 000 chaque année). Il peut leur être proposé selon les classes de participer aussi à un concours d'illustrations autour des livres de leur sélection.

• **Projet commun à toutes les classes :**

L'équipe enseignante a choisi de travailler sur un thème commun à toutes les classes : « Le potager et les plantations »

Plusieurs projets sont en cours ou en réflexion sur l'école et dans les classes : sensibilisation aux déchets, goûter zéro déchet,

Ce thème rythmera notre année et sera le fil conducteur pour notre exposition au mois de mai si cela est possible.

Question des parents : Matériel informatique

Est-ce que l'« Informatique » est inscrit dans les programmes scolaires en Élémentaire ?

De quels moyens disposez-vous pour l'enseigner ? Pourrait-il être envisagé une borne mobile de PC portable + accès wifi ? Y a-t-il des partenariats au niveau de l'intercommunalité ? Peut-on voir pour des dons de parents ou d'entreprises ? Serait-il possible une maintenance par la Mairie ou un parent volontaire ?

L'Éducation au numérique fait partie des programmes de l'Éducation Nationale. Cela peut être traité de multiples manières (codage mathématique, codage informatique, traitement de texte ...)

Sur l'école, il y a disposition dans chaque classe : un vidéoprojecteur et une tablette. Il a été convenu avec M. Pham (un élu informaticien) que chaque classe aura également à disposition un ordinateur.

La difficulté d'un parc informatique est son entretien régulier. L'équipe enseignante attire l'attention sur la mise en place de cet entretien soit par un parent volontaire soit par la Mairie car cela ne fait pas partie de ses compétences.

8. Questions des parents pour la Mairie et travaux (pour rappel, ces questions seront abordées le 20/11 à 8h45)

- **Travaux réparation École :** *Où en est-on par rapport aux travaux liés à l'humidité ?*
- **Sécurité école**
 - *Rue de la guette : toujours pas d'aide à la traversée*
 - *A défaut de moyens humains pour assurer cette traversée, est-il possible d'envisager une signalétique beaucoup plus visible ?*
- **Procéder à des rappels aux parents**
 - *Port du masque obligatoire sur le parvis de l'Ecole*
 - *Interdiction de se garer sur le trottoir et de stationner dans la contre-allée*
 - *La présence de la mairie/gendarmerie serait appréciée aux heures d'entrée / sortie d'école pour surveiller le bon respect de ces consignes de sécurité (sanitaire).*
- **Dossiers d'inscription :** *Demande de Fusionner les dossiers Ecole + Services périscolaires pour ne remplir les données qu'1 seule fois (Ex : 1 enfant = 3 dossiers à remplir !)*
- **Tarifification des services périscolaires**
 - *Demande de Tarifification selon Quotient familial*
 - *Demande de Facturation au service utilisé et non au service commandé, car au vu de la situation de crise actuelle, certains parents subissent des conditions de travail ne permettant pas d'anticiper les besoins de recourir aux services périscolaires*
 - *Dans le cas d'un périscolaire d'après-midi comprenant le goûter, quelle sera la gestion des commandes ?*
 - *Également concernant les ATSEM, le nombre d'enfants requiert un nombre d'ATSEM en conséquence, comment gérer cette problématique ?*
 - *Est-ce qu'il serait possible de faire au cas par cas, et que les familles concernées se rapprochent directement de la mairie avec un accompagnement de la part des RPE si souhaité ?*
- **Goûter :** *Demande que le Goûter soit plus équilibré (fruit, laitage, céréales), moins sucré et que soit mis à disposition de l'eau (pas de nectar de fruit par exemple)*

- **Garderie** : *Demande d'un système de garde sur les vacances scolaires au sein de VSD*
- **VEA** : *La Mairie peut-elle faire le lien avec les associations sportives/les centres aérés de VEA afin de permettre (faciliter) l'inscription des enfants de VSD qui opteraient davantage sur un de ces services au sein de VEA ?*
- **Médiathèque** : *Un grand merci de la part de parents à la Mairie pour l'adhésion gratuite des enfants sur l'ensemble de l'année scolaire à la médiathèque : très belle initiative !*

Rédigé à Villeneuve St Denis, le 5 novembre 2020

Mme Baudrier, Secrétaire de séance

Mme Zapf, présidente du Conseil d'École